FRC 2. F 15915.2

Case FRC 26784

MOTIF DE DEMISSION DE M. GUERIN, FILS.

MESSIEURS,

METTRE fin à de cruelles agitations & à des allarmes continuelles, veiller ſans ceſſe au bonheur du peuple, partager la gloire immortelle d'une municipalité élue d'un conſentement preſque unanime, s'aſſocier aux nobles travaux des ſages commiſſaires, & d'un général dont la conduite s'accorde parfaitement avec l'idée que nous nous en étions formé, ſont des puiſſans motifs qui maitriſeroient mes occupations & mes devoirs, ſi la charge pénible de porter à tout inſtant des ſécours à l'humanité ſouffrante, ne pouvoit en être altérée.

Qu'il en coûte à mon cœur penétré de reconnoiſſance, qu'il eſt malheureux pour moi de me voir dans la dure néceſſité de paroitre ingrat envers mes concitoyens, ou de m'expoſer à quelque malheur, dont je ne pourrois me conſoler.

Car MM., la poſition où je me trouve eſt pour moi la plus critique; placé entre un pere plus qu'octogenaire, & un fils qui entre à peine dans ſa dix-huitieme année, auquel je ne puis encore confier la partie la plus délicate de mon état; d'ailleurs, perſonne n'ignore que j'ai fait le ſacrifice d'une campagne qui faiſoit mes plus cheres délices, pour initier mon fils dans un état où l'on peut ſi bien remplir la tache de citoyen. Oui, MM., ſi je pouvois être remplacé, je vous le dis, & je vous le dis ſincérement, je ne balancerois pas un inſtant de ſacrifier ma vie, mes biens pour ma patrie, mais en la ſécourant expoſer une partie de l'humanité ſouffrante, aggraver leurs maux, & tomber dans des fautes irréparables.... Ces ſeules idées m'arrachent entierement à la douce ſatisfaction de partager l'honneur des dignes collegues auxquels on a bien voulu m'aſſocier.

Si ma capacité dans les affaires pouvoit aller de pair avec les lumieres de mes collegues, ſi c'étoit une tache que je dus ſeul remplir, je n'aurois pas héſité un inſtant; mais je puis être remplacé dans la municipalité, & perſonne ne peut me remplacer vis-à-vis de ceux qui m'honorent de leur confiance.

Il ne me reſte donc, MM., qu'à vous témoigner ma vive reconnoiſſance, aucune expreſſion ne pourroit vous peindre & égaler le ſentiment flatteur qui a pénétré mon ame. S'il a été glorieux pour moi de réunir vos ſuffrages, qu'il eſt douloureux, je vous le dis encore, pour ce même citoyen de ſe voir forcé par l'attachement qu'il met à ſon état, de ſe priver d'un honneur qui va faire jouir votre nouvelle municipalité de la plus grande gloire, & la perpétuer aux ſiecles les plus réculés.

GUERIN, fils.

THE NEWBERRY LIBRARY

fG